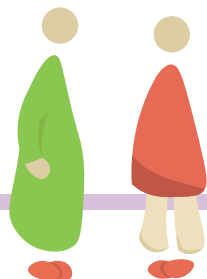


Association Albert Peyriguère

L'association Albert Peyriguère s'inscrit dans la réinsertion des publics en situation de précarité sur le département des Hautes-Pyrénées.

L'association Albert Peyriguère est une association loi 1901. Créée en 1966, elle gère entre autre :

- 95 places de CHRS
- 20 places d'hébergement d'urgence/ mise à l'abri (animaux acceptés)
- 8 places de LHSS
- Des mesures d'accompagnement en IML et AVDL
- 6 places d'hébergement d'urgences pour femmes
- 3 places an ALT pour femmes
- 1 service instruction RSA
- 1 point conseil budget itinérant



Contacts ●●●

SIÈGE SOCIAL

6 rue de Bigorre
65310 ODOS
Tel : 05.62.45.02.44

POLE ADMINISTRATIF

5 Rue George Ledormeur
65000 Tarbes
Tel : 05.62.93.00.48
Secretariat@asso-peyriguere.fr

RÉFÉRENTE DU PROJET AUTO'NOMIA

Mme Karine TOULOUSE
Répond à vos questions :
Tel : 05.62.93.00.48



Auto'nomia est financé par le plan France RELANCE

Association Albert Peyriguère



Auto'Nomia

Location de voiture sans permis
Aide à l'accès à la formation et à l'emploi

Auto'nomia, c'est quoi ?

L'association Albert Peyriguère propose **deux voitures sans permis** à la location aux personnes en situation d'accès à l'emploi et/ou à la formation.

Pour y accéder

Auto'nomia n'est pas un service gratuit ! Les voitures sont proposées à la location
Tarif : 4€ par jour ou 80€ par mois

Toutefois, pour les **personnes sans ressources** au moment de la demande, l'accès au dispositif sera possible en fonction du dossier et des pièces justificatives présentées.

EMPLOI

FORMATION



Les modalités d'accès

- Un **dossier complet** doit être constitué par un **travailleur social du territoire**. Ce dossier est adressé sur demande : secretariat@asso-peyriguere.fr
- Un **courrier de motivation** doit être rédigé par le ou la futur(e) bénéficiaire



Pour **conduire une voiture sans permis 2 places** :

- Si la personne est **née avant le 01/01/1998**, elle peut conduire sans condition
- Si la personne est **née après le 31/12/1988**, elle doit être titulaire du **BSR** (Brevet de sécurité Routière) délivré jusqu'au 18 Janvier 2013, **ou du permis AM** qui a remplacé le BSR à partir du 19 janvier 2013
- Enfin, **toute personne titulaire d'un permis A, A1, B, B1** peut conduire une voiture sans permis

Sur dossier motivé et projet argumenté, l'association Albert Peyriguère et Auto'nomia peuvent participer au financement du permis AM...



L'association Albert Peyriguère favorise l'accès à la formation et à l'emploi

Dans **l'accompagnement du parcours de réinsertion**, l'association oriente régulièrement des personnes vers des partenaires du territoire pour introduire la notion de **mobilité** dans la **recherche ou l'accession à l'emploi et/ou à la formation**

Cependant, certains publics sont :
- Sans permis de conduire, certains ne savent pas faire de vélo,
- Sans ressources et ne peuvent pas louer les véhicules des partenaires,
Ces conditions limitent leurs possibilités de mobilité et d'accès à l'emploi ou à la formation.

L'accès à ces véhicules doit être **transitoire** et ne pas s'inscrire dans la durée.
La démarche s'inscrit dans une **dynamique de tremplin** dans le projet de la personne, et ne se substitue pas aux actions à mettre en œuvre par cette dernière.